

## PROCES VERBAL SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège Mairie de Lassigny, à 19 heures sous la présidence de **M. Laurent MAROT**

**Date de convocation** : 22 avril 2026

**Date d'affichage** : 22 avril 2026

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes** Sophie LEROUX, Audrey MOUFLET, Anne-Charlotte OPSTAL, Laura LEUREGANS, Aurore DECRESSAIN, Mélanie MAROT (arrivée à 19h17 avant le vote du point 2),

**MM.** Laurent MAROT, Frédéric FLAMAND, Bernard HOUYVET, José THIEBAUT, Philippe LANOIS, Olivier SCHOEFS, Kévin AYMARD, Thibaut JACQUART.

**ABSENTS EXCUSES** : // Cécile LU donne pouvoir à Mme Sophie LEROUX

**ABSENTS** : //

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : Mme Anne-Charlotte OPSTAL, Mme Aurore DECRESSAIN.

Ouverture de la séance avec le quorum : 13 présents

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 Mars 2026,
- Renouvellement Commission impôts directs (CCID),
- RPQS 2024 : eau potable et assainissement,
- Droit de préemption fonds de commerce et baux commerciaux et artisanaux,
- Désignation d'un correspondant sécurité civile,
- Vote du budget Service des eaux 2026,
- Vote des taux d'imposition 2026 (taxes communales),
- Vote du budget Commune 2026,
- Annulation de la délibération désignant les délégués SMOTHD,

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 mars 2026 :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 pour) d'approuver le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2026.**

### **2. Renouvellement Commission impôts directs (CCID)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire 24 personnes pour permettre au Directeur des Services fiscaux de désigner les membres de la commission des impôts directs de la commune.

Il appelle les conseillers municipaux à compléter au vu de la délibération du 22 mars 2026 et à nommer des membres de la commissions restant, payant du foncier.

*Arrivée de Mme Mélanie MAROT à 19h17 avant le vote*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ( 15 pour) de dresser la liste suivante de 24 noms :**

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
M. José THIEBAUT	Mme Audrey MOUFLET
Mme Laura LEUREGANS	M. Denis DUTRIAUX
M. Bernard HOUYVET	Mme Catherine DUCHEMIN
Mme Anne-Charlotte OPSTAL	M. Roger GOSSE
M. Frédéric FLAMAND	Mme Isabelle FOURNIER
M. Kévin AYMARD	M. Christian HAMART
Mme Aurore DECRESSAIN	M. René DE CONINCK
Mme Corinne DERYCKE	M. Francis GALOIS
M. Sébastien GUIZIOU	Mme Elodie FAGARD
M. Alain PRODHOMME	Mme Sandrine GRENIER
Mme Evelyne MOUFLET	Mme Patricia LANOIS
M. Gérard AMBEZA	Mme Elisabeth CHEMIN

### **3. RPQS 2024 : eau potable et assainissement,**

#### **a) RPQS 2024 - EAU POTABLE**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'INGÉ'OISE (ADTO) a présenté son Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de distribution d'eau potable pour l'année 2024.

Il rappelle que le renouvellement du contrat entre la Commune et la SUEZ a débuté le 1er Août 2025 et se terminera le 31 Juillet 2037.

M. Le Maire présente la synthèse du rapport sur l'eau potable transmis par l'INGÉ'OISE :

- 1 460 habitants desservis,
- 733 abonnés,
- 19,57 km de réseau,
- 733 branchements,
- Vente de 76 417 m3 d'eau,
- Production de 84 899 m3 d'eau = soit une perte de 8 482 m3 (10% de la production).
- Le prix du m3 d'eau potable sur la Commune au 01/01/2025 est de : 2,92 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 pour) de valider le rapport RPQS 2024 de l'INGÉ'OISE concernant le service de l'eau potable.**

#### **b) RPQS 2024 – ASSAINISSEMENT**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'INGÉ'OISE (ADTO) a présenté son Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif pour l'année 2024.

Il précise que certaines zones sont en assainissement non collectives : la Potière, la Malmaison, la Taulette, rue Misacard sortie vers Compiègne et rue Sainte Anne sortie vers Gury

M. Le Maire présente la synthèse du rapport sur l'eau potable transmis par l'INGÉ'OISE :

- 1 station d'épuration,
- 0 poste de refoulement,
- 1 436 habitants desservis,
- 22,718 km de réseau,
- 123 830 m3 d'eau traitée (84 899 m3 d'eau produit et 76 417 m3 d'eau vendu)
- Le prix du m3 d'assainissement sur la Commune au 01/01/2025 est de : 3,22 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 pour) de valider le rapport RPQS 2024 de l'INGÉ'OISE concernant le service d'assainissement collectif**

#### **4. Droit de préemption fonds de commerce et baux commerciaux et artisanaux,**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler les précédentes délibérations du 5 février 2010 et du 6 avril 2017 prises concernant le droit de préemption sur :

- les fonds artisanaux,
- les fonds de commerce,
- les baux commerciaux,
- les terrains portant, ou destinés à accueillir, des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 m<sup>2</sup> et 1 000 m<sup>2</sup>.

En effet, le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur lequel la collectivité peut exercer son droit de préemption ayant changé, il se délimite à présent comme suit :

- Rue de la Tour Roland
- Place du Souvenir
- Rue St Crépin

M. le Maire demande de valider ce nouveau périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 pour) d'accepter ce nouveau périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ci-dessus.**

#### **5. Désignation d'un correspondant sécurité civile,**

##### **a) Désignation d'un correspondant de sécurité civile**

Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours au sein du nouveau Conseil municipal, M. le Maire demande de désigner un correspondant de sécurité civile.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 pour) d'accepter la candidature de M. José THIEBAUT en tant que correspondant de sécurité civile, incendie et secours.**

##### **b) Désignation d'un correspondant défense**

Vu la circulaire du ministère de la Défense relative à la désignation des correspondants défense au sein des communes

Considérant la nécessité de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées, M. le Maire demande de désigner un correspondant défense.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 pour) d'accepter la candidature de M. Frédéric FLAMAND en tant que correspondant de défense.**

## 6. Vote du budget Service des eaux 2026

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion et le compte administratif 2025 ne seront pas votés avant le Budget Primitif 2026 suite à indisponibilité de la DGFIP de transmettre le compte de gestion.

### a) Affectation du résultat 2025

Au vu de l'indisponibilité de la DGFIP de transmettre le compte de gestion 2025, le Maire demande à l'assemblée de voter par anticipation les affectations des résultats de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Vu la validation et l'accord du comptable pour vote des affectations de résultat de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	72 433,56 €
- un excédent reporté de :	112 758,53 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	185 192,09 €
- un déficit d'investissement de :	28 208,24 €
- un déficit des restes à réaliser de :	10 000,00 €
Soit un besoin de financement de :	38 208,24 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 pour) d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :**

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT</b>	<b>185 192,09 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	<b>38 208,24 €</b>
<b><u>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</u></b>	<b><u>146 983,85 €</u></b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT</b>	<b>28 208,24 €</b>

### b) Vote du BP 2026 – budget service eau

M. le Maire présente le BP 2026 aux membres du Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, Laurent MAROT, Vote à l'unanimité (15 pour) les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :**

#### Investissement :

Dépenses :	475 752,29 €
Recettes :	485 752,29 €

#### Fonctionnement :

Dépenses :	414 169,85 €
Recettes :	414 169,85 €

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses :	485 752,29 € (dont 10 000,00 de RAR)
Recettes :	485 752,29 € (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses :	414 169,85 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	414 169,85 € (dont 0,00 de RAR)

## 7. Vote des taux d'imposition 2026 (taxes communales)

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de porter les taux des 4 taxes communales pour l'année 2026 comme suit :

➤ Taxe foncière (bâti) :	35,88 %
➤ Taxe foncière (non bâti) :	57,33 %
➤ Taxe d'habitation :	14,39 %
➤ Cotisation Foncière des Entreprises :	18,22 %

M. le Maire précise que les taux présentés sont identiques à ceux votés en 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 pour) de maintenir les taux de l'année 2026.**

## 8. Vote du budget Commune 2026

### a) Attribution de subventions aux associations 2026

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2026
AMICALES DES POMPIERS	800 €
ASTROCLUB ANDROMEDE	700 €
AUBERGE DES JEUX	200 €
CHORALE CHANTONS LA VIE	150 €
CLUB GYMNIQUE LASSIGNY	4 000 €
COMPAGNIE D'ARC	1 400 €
H.O.L. A	2 500 €
PETANQUE CLUB LASSIGNY	350 €
RANDONNEURS PAYS DES SOURCES	200 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	20 000 €
TENNIS DE TABLE	300 €
UNIONS ANCIENS COMBATTANTS	300 €
USL FOOTBALL	5 000 €
AFD 60 (diabétique)	150 €
AFM TELETHON MYOPATHIE	100 €
AMICALE DES MAIRES	250 €
BANQUE ALIMENTAIRE OISE	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	700 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	1 600 €
LIB 44 (LIBERATION 44 NOYON)	150 €
OISE France ALZHEIMER	100 €
ROSO	100 €
SAUVETEUR DE L'OISE COMPIEGNE	200 €
ENTRAID'ADDICT ANTENNE DE NOYON	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 950 €</b>
<b>DIVERS reliquat</b>	<b>25 050 €</b>
<b>TOTAL ARTICLE 65748</b>	<b>65 000 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 pour) :**

- D'allouer aux associations les subventions ci-dessus pour 2026
- Dit que la somme de 65 000 € est inscrite au budget primitif 2026 de la commune
- D'autoriser M. le Maire à octroyer le reliquat « divers » dans les limites budgétaires

**b) Vote du BP 2026- budget principal**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion et le compte administratif 2025 ne seront pas votés avant le Budget Primitif 2026 suite à indisponibilité de la DGFIP de transmettre le compte de gestion.

M. le Maire présente le BP 2026 avec le résultat de 2025 repris sans affectation et avec validation et accord du comptable soit

<u>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) / EXCEDENT</u>	<u>2 099 736,49 €</u>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	446 855,00 €

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, Laurent MAROT, Vote à l'unanimité (15 pour) les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :**

**Investissement :**

Dépenses :	7 819 229,49 €
Recettes :	7 578 970,49 €

**Fonctionnement :**

Dépenses :	4 518 377,49 €
Recettes :	4 518 377,49 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	8 533 729,49 € (dont 714 500,00 de RAR)
Recettes :	8 533 729,49 € € (dont 954 759,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	4 518 377,49 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	4 518 377,49 € (dont 0,00 de RAR)

**9. Annulation de la délibération désignant les délégués SMOTHD,**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune du Pays des Sources (CCPS) ont pris la compétence du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) et de ce fait les représentants sont au niveau de la CCPS.

Vu la délibération n°14/2026 prise en date du 22 mars 2026, M. le Maire demande son annulation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acte l'annulation (15 pour) de la délibération n°14/2026 du 22/03/2026**

La séance est levée à 21H10.

Les secrétaires de séances

Le Maire




Laurent MAROT